



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.



Réunion parlementaire à l'occasion de la 27^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27)

13 novembre 2022, Charm el-Cheikh (Égypte)

Document final

Nous, parlementaires, réunis à l'occasion de la 27^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27), tenue à Charm el-Cheikh, en République arabe d'Égypte, réaffirmons notre détermination à soutenir les efforts mondiaux déployés pour lutter contre les graves conséquences des changements climatiques qui mettent en péril l'existence de notre planète. La menace ne se limite pas à un pays ou à une région en particulier, et ses répercussions catastrophiques transcendent les frontières naturelles et politiques de notre monde. Nous reconnaissons la dévastation déjà causée à travers la planète et nous soutenons l'intensification de l'action climatique pour protéger et préserver les ressources naturelles et la biodiversité du monde, y compris en Amazonie et dans les forêts tropicales d'Afrique.

Nous reconnaissons que les questions environnementales sont transversales et ont des répercussions sur l'ensemble des politiques sociales et économiques, et que la justice climatique doit être au cœur de la réalisation de tous nos objectifs et ambitions aux niveaux national et international, en accordant une attention particulière aux besoins d'adaptation des pays en développement et des personnes en situation de vulnérabilité, afin que personne ne soit laissé de côté.

Notre réunion a offert une occasion importante de discuter des différents aspects du phénomène des changements climatiques, tels que leurs effets sur le développement durable. Elle a aussi été l'occasion de faire le point sur les contributions apportées par les jeunes parlementaires lors de la huitième Conférence mondiale des jeunes parlementaires, qui s'est tenue les 15 et 16 juin 2022 à Charm el-Cheikh. Nous avons également discuté de la manière d'instaurer des conditions de justice dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées, ainsi que des engagements encore non tenus des pays développés de contribuer à hauteur de 100 milliards d'USD par an au financement durable de l'action climatique dans les pays en développement.

En outre, il convient de discuter des moyens de promouvoir des plans mondiaux ambitieux qui accéléreront la transition vers des énergies propres et des économies vertes/durables en vue d'assurer un avenir durable dans le monde entier, et d'examiner les expériences nationales à cet égard. Nos discussions ont également porté sur le fait que la lutte contre les changements climatiques implique d'accorder aux parlements un rôle prioritaire dans l'action climatique, en raison des outils législatifs et de contrôle dont ils disposent, et sur la nécessité impérieuse d'intensifier et de coordonner les efforts parlementaires mondiaux pour faire face à l'ampleur de cette menace qui pèse sur notre existence. L'inaction aura des répercussions néfastes à tous les niveaux : humain, environnemental et économique.

Nous reconnaissons que l'action climatique comprend plusieurs aspects :

1. La décarbonisation,
2. L'adaptation, et
3. L'octroi d'un soutien financier aux pays en développement pour leur permettre de faire face au problème de l'adaptation à tous les risques liés aux changements climatiques.

C'est pourquoi, en tant que parlementaires, nous recommandons plusieurs mesures pratiques ci-après pour faire face à ce grave phénomène.

1. Insister sur le fait que le savoir et la science sont des droits communs à toute l'humanité et que, par conséquent, tous les moyens scientifiques doivent être mis à disposition en toute transparence pour faire face aux changements climatiques et à leurs effets, qui sont une menace pour notre survie.
2. Rappeler les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies relatives aux droits de l'homme et à l'environnement, qui jouent un rôle important dans la préservation de la planète contre les effets des changements climatiques.
3. Agir, au sein de nos parlements, pour adopter des lois et des modèles législatifs qui soutiennent l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers, ainsi que la transition vers une économie verte, et veiller à respecter nos engagements et obligations dans le cadre de l'Accord de Paris.
4. Élargir l'utilisation d'outils comme la budgétisation verte et prendre des décisions fondées sur des données probantes en reconnaissant la pertinence des politiques publiques en matière de lutte contre les changements climatiques ; souligner la nécessité de renforcer la fonction de contrôle du parlement pour s'assurer que les gouvernements respectent leurs engagements en matière de changements climatiques ; et promulguer des lois visant à encourager les investissements dans les énergies renouvelables et les secteurs liés à l'adaptation et à ses répercussions sur le développement durable.
5. Promouvoir les capacités des institutions qui travaillent dans le domaine de l'analyse des risques liés au climat.
6. Reconnaître le principe des responsabilités communes mais différenciées et l'impact inégal des conséquences des changements climatiques ; œuvrer pour renforcer le soutien apporté aux pays en développement et aux populations dans le besoin ; et combler le déficit de financement de la lutte contre les changements climatiques en concrétisant les engagements internationaux pris dans ce domaine, en vue de financer l'action climatique, aussi bien en ce qui concerne les mesures d'atténuation que d'adaptation, **en utilisant un financement additionnel et distinct pour les pertes et préjudices.**
7. encourager la coopération mondiale et régionale pour garantir que les activités visant à répondre aux défis liés au climat sont bien coordonnées ; et rappeler que les 100 milliards d'USD annuels promis d'ici à 2020 lors de la COP15 de Copenhague en 2009 doivent non seulement être pleinement mobilisés, mais aussi être multipliés au moins par trois, compte tenu de la fréquence et de l'intensité accrues des phénomènes climatiques extrêmes.
8. Concrétiser notre engagement parlementaire à agir en tant que modèles pour la société en déployant des efforts clairs et visibles pour réduire notre empreinte carbone, notamment par l'utilisation de moyens de transport durables.
9. Renforcer le multilatéralisme par le biais de la coopération interparlementaire afin d'accélérer les efforts et d'accroître les ambitions en matière de climat en vue d'assurer un meilleur avenir pour tous.
10. Examiner lors de la prochaine réunion parlementaire à l'occasion de la COP28, qui se tiendra aux Émirats arabes unis en 2023, les recommandations issues de la réunion parlementaire organisée à l'occasion de la COP27.

Les délégations participant à la Réunion parlementaire à l'occasion de la COP27 souhaitent adresser leurs sincères remerciements et leur gratitude à la République arabe d'Égypte et à la Chambre des représentants égyptienne d'avoir accueilli cette réunion parlementaire mondiale, qui se déroule à un moment où nous réalisons tous combien il est important de mobiliser les efforts mondiaux à tous les niveaux pour faire face au phénomène des changements climatiques et à leurs répercussions néfastes.